

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 juin 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LA DÉPUTÉE DE NEW
WESTMINSTER—BURNABY

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège au sujet d'une déclaration que la députée de New Westminster—Burnaby a faite hier aux Communes en vertu de l'article 31.

Dans sa déclaration, la députée m'a fait un procès d'intention à propos d'une mesure que j'ai prise, et j'estime que cela risque d'entraver mon travail de député.

Dans cette déclaration faite en vertu de l'article 31, la députée a dit que je mettais la vie de femmes et d'enfants en danger à cause d'une brochure que j'ai distribuée et dans laquelle figurent les noms, les adresses et les numéros de téléphone de refuges qui se trouvent dans ma circonscription ou ailleurs dans l'agglomération torontoise.

Le 31 mars, j'ai fait aux Communes une intervention dans laquelle j'ai donné lecture d'un document que m'avait donné une personne qui a survécu à des incidents de violence. Le document s'intitule *Women's Country* et il traite de la violence dont les femmes et les enfants sont victimes. À la fin de mon intervention, j'ai reçu à mes bureaux d'Ottawa et de Toronto des appels de personnes me demandant le texte de ce discours.

Nous nous sommes adressés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et nous avons obtenu des statistiques supplémentaires sur la violence contre les femmes. Nous avons aussi dressé une liste de refuges et de foyers de transition en nous renseignant à une multitude d'endroits, notamment dans les bibliothèques.

Nous avons alors répondu aux demandes reçues aussi bien à Ottawa qu'à Toronto, après quoi j'ai fait parvenir les exemplaires restants à environ 2 000 personnes de ma circonscription.

Je dois dire que bon nombre des personnes qui m'ont appelé et m'ont demandé ce document ont dit avoir été victimes d'actes de violence. Beaucoup d'autres ont dit qu'ils s'occupaient depuis de longues années du problème de la violence faite aux femmes. D'après les réactions que j'avais reçues, j'estimais agir comme il le fallait.

Vendredi dernier, j'ai commencé à recevoir des appels téléphoniques. Je dois dire qu'une dizaine de jours s'étaient écoulés depuis l'envoi de cette documentation. Tous les appels que j'ai reçus étaient favorables jusqu'à vendredi dernier.

Une importante porte-parole de ce comité sur la violence faite aux femmes m'a dit: «Dennis, vous ne devriez pas dévoiler les adresses de ces refuges.» Elle m'a vraiment dit que je mettais des vies en danger.

Je lui ai répondu deux choses: d'abord, que je ne divulguerais plus à personne les adresses de ces refuges et ensuite, que je communiquerais avec le chef de police—et j'ai effectivement communiqué avec le chef William McCormack—pour m'assurer que les policiers surveilleraient de plus près les maisons énumérées sur la liste.

Laissez-moi vous dire que les adresses de certains refuges dont il était question dans le dépliant figuraient dans des documents plutôt publics. Ainsi, les deux refuges qui sont situés dans ma circonscription ont leur adresse dans le bottin téléphonique de la ville de Toronto. Non seulement y trouve-t-on leur numéro de téléphone, mais on y trouve également leur adresse.

Je veux parler notamment des Nellie's Hostels for Women. Le principe de garder ces adresses confidentielles est discutable. Autrement dit, dans certains refuges, on croit important de garder cette adresse confidentielle alors que, dans d'autres, on préfère la publier.

J'ai opté pour la prudence et j'ai cessé de divulguer ces adresses. J'ai respecté le souhait des femmes qui m'ont sensibilisé à cette question. Par ailleurs, si je suis coupable d'avoir mis la vie de certaines femmes et de certains